

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-479

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2023-479

Convention tarifaire entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Voyageurs et l'exploitant du réseau urbain TBM (Transports Bordeaux Métropole) pour la mise en œuvre des tarifications Pass TER tout public + TBM et Pass TER -28 + TBM - Avenant n°1 - Décision - Approbation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2022-88 du Conseil métropolitain en date du 28 janvier 2022 a permis à Bordeaux Métropole et à la Région Nouvelle-Aquitaine de renouveler leur partenariat relatif au fonctionnement des titres intermodaux pour les catégories tout public et de créer le titre jeunes moins de 28 ans.

La gamme tarifaire associée à ces usagers proposent plusieurs produits :

- Modalis Tout Public (hebdomadaire, mensuel, annuel) ;
- Modalis Jeunes moins de 28 ans (hebdomadaire, mensuel, annuel).

La modification de la gamme tarifaire du réseau TBM de 2023 supprime le titre Pass 7 jours jeune en raison des faibles ventes observées. Ainsi, cette suppression a pour conséquence la disparition du combiné Pass TER-28 + TBM jeune hebdomadaire.

De plus, dans l'optique de poursuivre le développement de l'intermodalité, une nouvelle halte ferroviaire nommée « Le Bouscat Sainte-Germaine » a été inaugurée le 5 juin 2023. Cette nouvelle gare doit être ajoutée dans la liste des points d'arrêts listés dans l'annexe 1 de la convention.

Enfin, suite à l'approbation par la Région Nouvelle-Aquitaine de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF, la convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Le présent avenant a donc pour objet d'acter ces changements dans la convention qui lie Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Voyageurs et l'exploitant du réseau urbain TBM.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Il est à noter qu'en lien avec la nouvelle offre vélo TBM lancée courant 2023, Il est prévu que tous les abonnés annuels -28 et tout public TER+TBM pourront, au même titre que les abonnés Pass TBM annuel, accéder gratuitement à l'ensemble des abris-vélos et à l'emprunt des vélos musculaires du réseau TBM, et bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'emprunt des

vélos électriques, à l'issue du règlement des modalités techniques. Cela fera l'objet d'un avenant qui traitera des modalités juridiques relatives notamment au transfert de données à caractère personnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1 et suivants et L2121-3

Vu la convention tarifaire entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Voyageurs et l'exploitant du réseau urbain TBM (Transports Bordeaux Métropole) pour la mise en œuvre de tarifications Pass TER tout public + TBM et Pass TER -28 + TBM en date du 19 août 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'acter les modifications entraînées par l'évolution de la gamme tarifaire TBM, l'ajout d'une nouvelle gare dans la liste des points d'arrêts et la prolongation de la durée de la convention,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative aux titres intermodaux TER + TBM et tout acte afférent.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et tout acte afférent à venir relatif à l'ouverture des services abris-vélos et emprunt des vélos musculaires et électriques du réseau TBM aux abonnés -28 et tout public annuel TER+TBM, comme pour les abonnés annuel TBM.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	